

Charte Des Ateliers Participatifs du Lez

Préambule :

Les Ateliers Participatifs du Lez est un événement participatif et convivial organisé par une commune, organisme public où des bénévoles vous accueillent pour vous aider:

- à réparer des objets en panne mais qui peuvent encore servir.
- à vous former pour l'usage d'objets ou de certaines pratiques techniques.

L'échange, la transmission de savoir-faire, la solidarité et la préservation de l'environnement sont les valeurs qui nous animent.

1/ Gratuité

Les conseils et les activités de réparation sont fournis gratuitement par des réparateurs bénévoles. Toutefois, une petite boîte tirelire de dons nous permet d'acheter les consommables qui sont utilisés durant les réparations. Il n'y a pas de transactions commerciales entre bénévoles et visiteurs.

2/ Nous faisons de notre mieux

Les bénévoles font de leur mieux pour vous aider à remettre en état de bon fonctionnement les objets qui leur sont présentés mais n'ont pas d'obligation de résultat.

3/ Participation des visiteurs

Dans la mesure du possible les visiteurs participent à la réparation avec le soutien des réparateurs bénévoles et restent présents tout au long de la réparation. Ils doivent donner au réparateur le maximum d'information à propos de la panne et ils emportent toujours leurs objets en fin de séance, que la réparation soit terminée ou non.

4/ Nombre d'objets que l'on peut faire réparer

Les visiteurs ne présentent qu'un objet à la fois. Une fois la première réparation effectuée, ils peuvent retourner à l'accueil et faire la queue pour un deuxième objet.

5/ Responsabilité

Ni les organisateurs des Ateliers Participatifs du Lez, ni les réparateurs ne peuvent être tenus responsables des dommages éventuels suite aux conseils ou instructions de réparation donnés, ou des dommages occasionnés aux objets ou personnes pendant ou après l'atelier. Le visiteur remporte son objet en fin de séance qu'il ait été réparé ou non. Il peut le rapporter à une prochaine séance pour continuer ou finaliser la réparation.

6/ Garantie

Les réparateurs ne donnent aucune garantie sur les réparations effectuées et ne sont donc pas responsables d'un éventuel mauvais fonctionnement futur. Nous préférons ne pas réparer un appareil encore sous garantie sous peine pour le propriétaire de l'objet de perdre cette garantie.

7/ Objets non réparés

Les bénévoles réparateurs n'ont pas l'obligation de remonter un objet non réparé. Les visiteurs sont responsables de l'élimination appropriée des objets non réparés avec les conseils éventuels d'un réparateur bénévole.

8/ Pièces de rechange et consommables

L'atelier ne fournit pas les pièces de rechange mais il peut conseiller sur la référence à acheter et sur les sources d'achats pour finaliser la réparation. Néanmoins il se peut que nous ayons en stock quelques pièces courantes.